



16ème législature

Question N° : 11636	De Mme Emmanuelle Anthoine (Les Républicains - Drôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Régulation démographique des kinésithérapeutes	Analyse > Régulation démographique des kinésithérapeutes.
Question publiée au JO le : 26/09/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la régulation démographique des kinésithérapeutes. Au cours des dernières années, une étude a mis en évidence de fortes tensions sur l'offre de soins avec seulement 32 % de professionnels capables de proposer un rendez-vous pour une prise en charge urgente ou une maladie chronique. Partout l'on observe une saturation de ces cabinets médicaux, que ce soit au sein des grandes agglomérations ou dans les zones rurales. 82 % des kinésithérapeutes ayant répondu à cette étude font part de leur surmenage et 87 % d'une augmentation de la demande de soins. Dans le cadre du vieillissement de la population, il est en outre nécessaire d'anticiper une augmentation de la demande de soins. Le déficit d'offre et l'épuisement des professionnels de santé auraient effectivement des effets délétères sur la prise en charge des patients et donc sur le niveau de santé général de la population. Aussi, elle lui demande les évolutions de la démographie des kinésithérapeutes qu'il envisage afin de répondre aux besoins et aux perspectives de couverture de la population dans le cadre de cette spécialité.